

REPUBLIQUE FRANCAISE
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

PREFECTURE DE LA REGION MIDI-PYRENEES

A R R E T E

DIRECTION REGIONALE
DES AFFAIRES CULTURELLES

portant inscription de l'élément de rempart gallo-romain sis à l'angle des Rues Bida et Place Saint-Jacques à TOULOUSE (Haute-Garonne) sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques

Le Préfet de la région Midi-Pyrénées, Préfet de la Haute-Garonne,

VU la loi du 31 décembre 1913 sur les Monuments Historiques notamment l'article 2, modifiée et complétée par les lois des 23 juillet 1927, 27 août 1941, 25 février 1943 et 30 décembre 1966 et les décrets modifiés du 28 mars 1924 et n° 61.428 du 18 avril 1961 ;

VU le décret n° 82.390 du 10 mai 1982 modifié relatif aux pouvoirs des commissaires de la République de région ;

VU le décret n° 84.1006 du 15 novembre 1984 relatif au classement parmi les monuments historiques et à l'inscription sur l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques ;

VU le décret n° 84.1007 du 15 novembre 1984 instituant auprès des Commissaires de la République de région une commission régionale du patrimoine historique, archéologique et ethnologique ;

VU le décret n° 88.823 du 18 juillet 1988 relatif aux attributions du Ministère de la Culture, de la Communication, des Grands Travaux et du Bicentenaire ;

La Commission régionale du patrimoine historique, archéologique et ethnologique de la région de Midi-Pyrénées entendue en sa séance du 30 janvier 1989 ;

VU les autres pièces produites et jointes au dossier :

CONSIDERANT que le rempart gallo-romain sis à l'angle des rues Bida et place Saint-Jacques à TOULOUSE (Haute-Garonne) présente un intérêt d'histoire et d'art suffisant pour en rendre désirable la préservation en raison de sa valeur archéologique et de la qualité de sa conservation ;

CONSIDERANT la nécessité de donner à l'immeuble une mesure de protection à titre conservatoire, quelle que soit l'issue de la procédure de classement initiée sur proposition de la COREPHAE ;

A R R E T E

Article 1er - Est inscrit parmi les monuments historiques, en totalité, y compris sa partie enfouie, l'élément de rempart gallo-romain sis 1 et 3 Rue Bida et Place Saint-Jacques à TOULOUSE (Haute-Garonne) situé sur la parcelle n° 33 d'une contenance de 12 a 58 ca figurant au cadastre section AC Toulouse-Saint-Etienne et appartenant à l'Etat et affecté au Ministère de l'Education Nationale (Rectorat de l'Académie de Toulouse).

.../...

L'Etat en est propriétaire par acte administratif passé à TOULOUSE devant le Secrétaire Général de la Haute-Garonne le 17 mai 1971 et publié au bureau des hypothèques de TOULOUSE (Haute-Garonne) le 19 mai 1971, Volume 490, N° 10.

Article 2 - Le présent arrêté, dont une ampliation sera adressée sans délai au Ministre chargé de la Culture, sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la Préfecture du département de la Haute-Garonne.

Article 3 - Il sera notifié au Ministre de l'Education Nationale affectataire, au Secrétaire Général de la Préfecture et au Maire de la commune, intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Toulouse, le 19 OCT. 1990

Pour le Préfet de Région
Le Secrétaire Général pour
les Affaires Régionales
de Midi-Pyrénées

Jean-François CORDET